

AU SUJET DE LA BRADERIE

LE SYNDICAT DES COMMERÇANTS COMMUNIQUE

Le syndicat des commerçants « A.S.C.A.I.S. » nous prie d'insérer le texte suivant au sujet de la braderie du mois d'août :

« A la suite de la décision du conseil municipal en date du 10 juillet, le comité de la braderie, composé de représentants de l'ASCAIS, de la section locale du CIDUNATI, et d'un commerçant seynois non sédentaire, est intervenu une première fois auprès de la municipalité le mercredi 16 juillet, et celle-ci s'est déclarée prête, à reconsidérer sa position en fonction d'éléments nouveaux.

Une seconde entrevue a eu lieu le jeudi 24 juillet, le comité proposant la suppression de la rue Lagane du périmètre prévu, et prenant l'engagement de ne placer aucun forain devant les magasins de commerçants contestataires.

Malgré ces concessions, la municipalité vient de nous aviser qu'elle maintient sa position antérieure, à savoir qu'elle n'accorde les autorisations nécessaires, que pour le déroulement de la braderie place Noël-Verlaque.

Ainsi, de par cette décision, la minorité l'emporte sur la majorité, et 97 commerçants seynois, partisans de la braderie centre-ville, doivent s'incliner devant 44, plus ou moins hostiles à ce lieu de

déroulement, et cela à la suite d'une pétition lancée par un commerçant, adversaire irréfléchi de la braderie, pour raisons purement personnelles.

Les faits sont là, nous n'en dirons pas plus pour aujourd'hui. Qu'il nous soit cependant permis, de regretter, que la municipalité, devant une telle situation, n'ait pas convoqué les représentants des deux parties, afin d'arriver à un accord souhaitable pour tous, car la désunion est toujours préjudiciable aux intérêts bien compris d'un groupe social, et la polémique, dans un cas semblable, ne peut que renforcer la position de certains gros intérêts, qui misent depuis fort longtemps sur la mort lente des centre-ville.

Pour conclure, le comité, a décidé exceptionnellement, et compte tenu d'engagements pris, de fixer cette manifestation sur la place Noël-Verlaque, le samedi 16 et le dimanche matin 17 août 1975, et il invite les commerçants seynois intéressés, ne pouvant se déplacer, à participer à cette manifestation, en laissant à chacun le soin de lui donner la forme répondant le mieux à sa vocation commerciale propre ».

Pour le comité :
le président :
Hubert FRISON.

Pour les inscriptions s'adresser chez M. Zunino, magasin Bobleu, 3, rue Gay-Lussac.

PLUS DE VOLLEY-BALL SUR LA PLAGE DES SABLETTES

Sur la plage des Sablettes, il y avait des jeunes qui jouaient au volley-ball. Des poteaux avaient été plantés dans le sol et un filet protecteur empêchait le ballon de se perdre dans la foule. Des installations, qui ont dû être mises à terre hier matin.

Des riverains se sont plaints de la nuisance, de la poussière, du préjudice commercial qu'occasionnait l'emploi de ce terrain. Les C.R.S. responsables du centre Loisir des jeunes qui utilisaient ces installations, ayant reçu l'ordre par la voie hiérarchique de supprimer cet aire de jeux, se sont exécutés. Les jeunes ne sont pas contents. Ils recueillent sur la plage des signatures de soutien, pour que la décision les privant de cette distraction interdite sur la plage soit reportée.